



Travaux non réalisés par bailleur

Par **ultas86**, le **16/05/2024** à **20:05**

Bonjour à tous,

Début 2023, la peinture de mon salon a commencé à s'écailler sur des zones assez importante au niveau du mur donnant sur l'extérieur. Après intervention de 2 experts, il a été conclu que ceci était dû à une infiltration d'eau par la façade extérieure.

Après cela, je n'ai pas eu de retour de mon bailleur et de mon côté je n'ai pas insisté sur ce point car j'étais souvent en déplacement professionnel.

Néanmoins, début 2024, j'ai relancé le bailleur qui a fait mandaté une nouvelle entreprise et le constat est le même. Une infiltration d'eau par la façade extérieur et aussi une infiltration d'eau située juste en dessous de la fenêtre qui aurait pu être évité par l'installation d'une bavette de protection. Concernant la fuite provenant de la façade, je comprends que la réparation ne pouvaient pas se faire du jour au lendemain mais par contre le bailleur aurait pu très bien mandater une entreprise pour l'installation d'une bavette.

Aujourd'hui, compte tenu de l'ampleur des travaux et d'un syndic pas très réactif, je vais devoir continuer à vivre dans un salon avec un aspect assez dégradée.

Je me pose donc la question de savoir s'il serait légitime de faire une demande afin d'obtenir des dommages ou même une réduction de loyer car pour moi il y a eu négligence de la part du bailleur surtout au niveau de l'installation d'une bavette qui aurait pu se faire rapidement.

Merci à tous pour vos retours